



Uccle, le 1 septembre 2017

## **FRAIS SCOLAIRES ET PAIEMENT DES COMPTES :**

Chers Parents,

Nous vous prions de bien vouloir prendre bonne note des informations suivantes :

- **Les repas chauds (potage-plat-dessert) reprendront dès le jeudi 7 septembre.**
- **Les commandes de repas se font uniquement à l'année (avec ou sans mercredi).**
- **Pour le mois de septembre, dès réception de la feuille de comptes établie selon vos choix communiqués précédemment, le paiement sera à effectuer pour le 6 septembre 2017 au plus tard.**
  - **Par virement bancaire sur notre compte BE 001-2131856-66**
    - N'oubliez pas d'indiquer la « communication » selon le modèle suivant :  
« **Classe (ex : 1Prim. A) - Nom et prénom de l'enfant - Mois (ex. : Septembre 2016) ».**
  - **En liquide, sous enveloppe, directement au secrétariat (à éviter dans la mesure du possible).**
  - **Pour les autres mois, vous recevrez la feuille des comptes ± 15 jours avant le mois concerné (en fonction du calendrier).**
  - **Attention : le montant dû devra parvenir sur le compte de l'école au plus tard pour le 1er jour ouvrable du mois concerné, le paiement des comptes devant se faire anticipativement.**
- **Les commandes ne sont validées qu'après réception des paiements.**  
Le paiement confirme l'inscription aux activités supplémentaires (excursions, animations,...).  
En cas de non-paiement, après rappels, l'accès aux services supplémentaires payants (repas chauds, garderies,...) est supprimé jusqu'à ce que la situation soit régularisée.

**Un repas ne sera remboursé que si les parents préviennent le secrétariat par SMS au avant 8h3 au numéro **0487 600 680 (numéro ne servant qu'à l'annulation des repas !)**.**

Contenu du SMS : Annulation repas chaud/Date de l'absence/Nom, prénom et classe de l'enfant

Nous nous chargerons de déduire le montant global des repas non consommés en fin d'année scolaire via la feuille de comptes du mois de juin.

- Les remboursements concernant 2016-2017 pourront être obtenus jusqu'au 8/9/2017 au plus tard.

## **Prévision des frais scolaires 2017-2018**

Un décret de la Fédération Wallonie-Bruxelles exige désormais que les écoles communiquent aux parents une estimation la plus précise possible des frais scolaires *obligatoires* et *facultatifs* prévus, préalablement à l'année scolaire à venir.

Ces frais seront réclamés via les feuilles des comptes mensuels.

Ces prix sont donnés à titre informatif et peuvent varier en fonction de l'augmentation des coûts.

### **Matériel obligatoire lié à la rentrée des classes :**

- Une liste du matériel vous a été transmise. Votre enfant est tenu d'être en possession de ce matériel dès la rentrée scolaire.
- Vous avez le choix entre l'achat du matériel via une commande groupée facultative (matériel livré le 1/9 et payable via les comptes de septembre) ou par vos propres moyens.

### **Frais obligatoires :**

Les frais énumérés ci-dessous font partie intégrante du projet pédagogique de l'école et sont obligatoires :

- Activités culturelles, sportives et pédagogiques organisées durant le temps scolaire et matériel nécessaire à ces activités.  
**Une épargne mensuelle est organisée : 15 €/mois** (un décompte vous sera transmis en juin).
- Piscine (± 18 séances/an) : A payer avec le comptes mensuels
  - M3 : 3 € la séance
  - P1 – P2 : 1.50 € / séance
  - P3 – P4 – P5 – P6 : 1 €/séance
  - Classes de dépaysement : (prix 2016-2017)
  - M3 – classes de mer : 225 € - épargne mensuelle : + ou – 40 €/mois
  - P2-P4 entre 160 et 200 € - épargne mensuelle en fonction du calendrier
  - P6 – classes de neige : + ou - 600 € - épargne sur deux ans
- Potage pour la section maternelle et les élèves de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> primaire :  
Le potage remplace toutes les collations du matin. Cette collation saine fait partie intégrante du projet d'école : 0.45 €/jour en maternelle et 0,50 € en primaire (montant déjà inclus si vous commandez le forfait « repas chaud »).

### **Frais facultatifs liés au projet éducatif:**

- Bibliothèque : Chaque élève de l'école se rend une fois par semaine dans notre bibliothèque. Nous vous demandons un soutien de 5 €/par année scolaire (en cas de perte, le livre est remboursé – tarif forfaitaire de 5 €).

### **Frais facultatifs divers :**

Les frais facultatifs concernent des services supplémentaires non obligatoires proposés aux enfants qui fréquentent nos écoles.

Il est à noter que si votre enfant fréquente une de ces activités ou consomme un de ces services, le paiement en devient obligatoire :

- Garderies :
  - Gratuit pour l'ainé d'une fratrie d'au moins 3 enfants dans l'école
  - Forfait mensuel midi : 17 € (présence à l'école entre 12h et 13h15)
  - Forfait mensuel matin/soir : 8 € (présence à l'école avant 8h15 et après 12h10 le mercredi ainsi qu'après 15h20 en maternelle et 15h30 en primaire).
- Garderies des vacances scolaires organisées par la Commune d'Uccle sur le site du Val Fleuri : forfait de 25 €/semaine (quel que soit le nombre de jours ouvrables et fréquentés par l'enfant).
- Repas de midi :
  - Repas chauds en maternelle (potage + plat + dessert) : 3.22 €/jour
  - Repas chauds en 1<sup>ère</sup> et 6<sup>ème</sup> primaire (potage + plat + dessert) : 3.89 €/jour
- Bonnet de natation et tee-shirt pour le cours d'éducation physique :  
Le COMITE DES PARENTS offre le bonnet de natation et le tee-shirt pour le cours d'éducation physique aux élèves de 1<sup>ère</sup> primaire ainsi qu'à tous les nouveaux élèves.  
En cas de perte, vous pourrez vous les procurer au secrétariat de l'école au prix de 5 € pièce si vous le désirez.

### **Divers :**

- Des informations diverses relatives à des abonnements, des stages sportifs et culturels vous parviendront régulièrement par l'intermédiaire des fardes de communication. Il s'agit bien entendu ici d'informations à votre service. Libre à chacun d'y souscrire ou non.